

**Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DU FABRICANT****1.1. Identification du produit**

Code produit LR6  
Nom du produit Pile alcaline

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations recommandées SANS OBJET  
Restrictions d'utilisation N/A

**1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur Intronics B.V  
Boîte postale 123, 3770 AC Barneveld  
Pays-Bas

**Pour plus d'informations, veuillez contacter**

Support technique : +31 342 407 050

**1.4 Contact en cas d'urgence :**

Appointed body: French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network  
Address: Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY Cedex France  
Phone: + 33 3 83 22 50 50  
E-mail: [bnpc@chru-nancy.fr](mailto:bnpc@chru-nancy.fr)  
Website: <http://www.centres-antipoison.net/>

**Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Vue d'ensemble de l'urgence :** Ce produit est une batterie. L'utilisation prévue du produit ne doit pas entraîner d'exposition à la substance chimique. En cas de rupture, les risques suivants existent.

**Classification selon le SGH**

Toxicité aiguë, orale (4)  
Corrosion/irritation de la peau (2)  
Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique ; irritation des voies respiratoires (3)  
Dangereux pour l'environnement aquatique, danger à long terme (2)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (2A)

## **2.2. Éléments d'étiquetage**

### **Identification du produit**

Pictogrammes de danger :



### **Mot signal**

Avertissement

Mentions de danger :

- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H315 Provoque une irritation de la peau
- H319 Provoque une grave irritation des yeux
- H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
- H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables

### **Conseils de prudence :**

#### **Prévention :**

- P261 Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les brouillards, les vapeurs et les pulvérisations.
- P264 Laver soigneusement la peau et les vêtements après manipulation
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit
- P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement
- P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

#### **Réponse :**

- P301+P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison en cas de malaise
- P330 Rincer la bouche
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau
- P321 Traitement spécifique (voir les instructions d'urgence supplémentaires)
- P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans un état confortable pour qu'elle puisse respirer.
- P312 Appeler un centre antipoison en cas de malaise
- P391 Recueillir le produit répandu.

#### **Stockage :**

- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient bien fermé
- P405 Magasin bloqué

#### **Élimination :**

- P501 Envoyer le contenu dans des installations de traitement des déchets agréées.

**2.3. Autres dangers**

<b>Dangers physiques et chimiques :</b>	Voir section 10
<b>Risques pour la santé humaine :</b>	Voir section 11
<b>Dangers pour l'environnement :</b>	Voir section 12

<b>Section 3 : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS</b>
--

**3.1 Mélanges**

Poids	Composition chimique	No CAS	EC#
35	Dioxyde de manganèse	1313-13-9	215-202-6
18	Hydroxyde de potassium	1310-58-3	215-181-3
16	Zinc	7440-66-6	231-175-3
15	Le fer	7439-89-6	231-096-4
6	Cuivre	7440-50-8	231-159-6
5	Graphite	7782-42-5	231-955-3
5	L'eau	7732-18-5	231-791-2

<b>Section 4 : PREMIERS SOINS</b>
-----------------------------------

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime dans un endroit frais. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration est difficile. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. Laver les vêtements et les chaussures avant de les réutiliser. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
<b>Avaler</b>	Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés**

Aucune donnée disponible.

**4.3. Équipement de protection individuelle pour les secouristes**

Aucune donnée disponible.

**4.4 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires**

Traiter les symptômes.

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Utiliser un agent d'extinction adapté aux conditions locales et au milieu environnant. Poudre sèche, CO <sub>2</sub> , etc.
<b>Matériau d'extinction inapproprié</b>	Pas de données disponibles

### 5.2. Dangers spécifiques liés au produit chimique

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

La batterie peut éclater et libérer des produits de décomposition dangereux lorsqu'elle est exposée à une situation d'incendie.

Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés. Certains peuvent être transportés à chaud.

### 5.3. Mesures de protection spécifiques pour les pompiers

Équipement de protection : Porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison étanche de protection complète.

## Section 6 : Mesures à prendre en cas de dissémination accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées. Assurer une ventilation adéquate.

Éliminer les sources d'inflammation, évacuer la zone. Balayer en utilisant une méthode qui ne génère pas de poussière. Recueillir la plus grande partie possible de la matière déversée et la placer dans un conteneur d'élimination approprié. Tenir le produit déversé à l'écart des égouts, des fossés et des étendues d'eau.

### 6.2. Précautions environnementales

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement sans les autorisations gouvernementales appropriées.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour l'élimination de tous les déchets, il convient de se référer aux réglementations des Nations Unies, nationales et locales.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination.

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Évitez de court-circuiter la batterie. Évitez d'endommager mécaniquement la batterie. Ne pas ouvrir ou démonter. Les piles peuvent exploser ou provoquer des brûlures si elles sont démontées, écrasées ou exposées au feu ou à des températures élevées. Ne pas court-circuiter ou installer avec une polarité incorrecte. Éviter tout contact personnel, y compris l'inhalation. Porter des vêtements de protection en cas de risque d'exposition. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Empêcher la concentration dans les creux et les puisards.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles**

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'abri de la chaleur, en évitant une exposition prolongée au soleil.

**Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

No CAS	ACGIH	NIOSH	OSHA
1313-13-9	N/A	N/A	N/A
1310-58-3	TLV-Peak 2mg/m <sup>3</sup>	REL-Peak 2mg/m <sup>3</sup>	N/A
7440-66-6	N/A	N/A	N/A
7439-89-6	N/A	N/A	N/A
7440-50-8	TLV-TWA 0,2mg/m <sup>3</sup> TLV-TWA 1mg/m <sup>3</sup>	REL-TWA 1mg/m <sup>3</sup> REL-TWA 0,1mg/m <sup>3</sup>	PEL-TWA 0,1mg/m <sup>3</sup> PEL-TWA 1mg/m <sup>3</sup>
7782-42-5	TLV-TWA 2mg/m <sup>3</sup>	REL-TWA 2,5mg/m <sup>3</sup>	PEL-TWA 15mppcf PEL-TWA 20mppcf
7732-18-5	N/A	N/A	N/A

**8.2. Mesures de contrôle de l'exposition****Protection des yeux / du visage**

Porter des lunettes de sécurité ou une protection oculaire combinée à une protection respiratoire.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés pour réduire le contact avec la peau.

**Protection de la peau et du corps**

Environnement de travail requis, porter des vêtements de protection appropriés pour minimiser le contact avec la peau. Le type d'équipement de protection doit être fonction de la concentration et de la teneur de certaines substances dangereuses sur le lieu de travail.

**Protection respiratoire**

Porter un masque de protection approprié. Pour un grand nombre de fuites de piles, porter des vêtements de protection contre les produits chimiques, y compris un appareil respiratoire autonome.

**Contrôles techniques appropriés :**

Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être suivies. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Propriétés	Valeur
État physique :	Cylindrique
Couleur :	Bleu, argent et or
Odeur :	Non disponible
Point de fusion / point de congélation :	Non disponible
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	Non disponible
Inflammabilité :	Non disponible
Limite inférieure et supérieure d'explosion/limite d'inflammabilité :	Non disponible
Point d'éclair :	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
pH	Non disponible
Viscosité cinématique :	Non disponible
Solubilité	Non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité et/ou densité relative :	Non disponible
Densité de vapeur relative :	Non disponible
Caractéristiques des particules :	Non disponible

Autres informations :

Tension :	1.5V
-----------	------

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Pas de données disponibles.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Flammes, étincelles et autres sources d'inflammation, matériaux incompatibles.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, base acide

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë :

No CAS	CL50/LD50
1313-13-9	Pas de données disponibles
1310-58-3	LD50 Rat (oral) : 284mg/kg
7440-66-6	DL50 Rat (oral) : >2000mg/kg
7439-89-6	Pas de données disponibles
7440-50-8	Pas de données disponibles
7782-42-5	Pas de données disponibles
7732-18-5	Pas de données disponibles

<b>Corrosion / irritation de la peau</b>	Pas de données disponibles
<b>Lésions oculaires graves / irritation des yeux</b>	Pas de données disponibles
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Pas de données disponibles
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Pas de données disponibles
<b>Cancérogénicité</b>	Pas de données disponibles
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Pas de données disponibles
<b>Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique</b>	Pas de données disponibles
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée</b>	Pas de données disponibles
<b>Risque d'aspiration</b>	Pas de données disponibles
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	Aucune donnée disponible
<b>Oeil</b>	Pas de données disponibles
<b>Peau</b>	Pas de données disponibles
<b>Ingestion</b>	Pas de données disponibles
<b>Inhalation</b>	Pas de données disponibles

## Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité écologique

**CAS# 7440-66-6**

ErC50 : 0,15mg/L - Algues (*Pseudokirchneriella subcapitata*) - 72h

<b><u>12.2. Persistance et dégradabilité</u></b>	Pas de données disponibles
<b><u>12.3. Potentiel de bioaccumulation</u></b>	Pas de données disponibles
<b><u>12.4. Mobilité dans le sol</u></b>	Pas de données disponibles
<b><u>12.7. Autres effets indésirables</u></b>	Pas de données disponibles

### Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes d'élimination

**Recommandation** Consulter les réglementations nationales, locales ou régionales pour s'assurer d'une élimination correcte.

#### 13.2 Emballages non nettoyés

**Recommandation** La mise à disposition doit se faire selon les règles officielles.

### Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

<b>14.1 Numéro UN / ID</b>	Numéro IATA-Un : N/A Numéro IMDG-Un : N/A
<b>14.2 Nom d'expédition approprié</b>	IATA - Nom technique : N/A Nom technique IMDG : N/A
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Classe IATA : Non soumis au transport de marchandises dangereuses Classe IMDG : Non soumis au transport de marchandises dangereuses
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Groupe d'emballage IATA : N/A IMDG-Groupe d'emballage: N/A
<b>14.5 Risques environnementaux</b>	
<b>Pollution marine</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Aucune information disponible

#### **Informations relatives au transport : La pile alcaline LR6 AA 1,5V est exemptée de marchandises dangereuses.**

Il est considéré comme une marchandise non dangereuse par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Association du transport aérien international (IATA) DGR 65<sup>th</sup>, IATA Special Provisions A123, International Maritime Dangerous Goods Regulations (IMDG) (41-22), ou les <<Recommandations On The Transport Of Dangerous Goods-Model Regulations>> (23).<sup>rd</sup>

**S.P.A123** Cette rubrique s'applique aux accumulateurs électriques qui ne sont pas énumérés dans la sous-section 4.2 - Liste des marchandises dangereuses. Des exemples de telles piles sont : les piles alcali-manganèse, zinc-carbone et nickel-cadmium. Toute batterie électrique ou tout dispositif, équipement ou véhicule alimenté par une batterie ayant le potentiel d'une évolution dangereuse de la chaleur doit être préparé pour le transport de manière à empêcher

(a) un court-circuit (par exemple, dans le cas des batteries, par l'isolation effective des bornes exposées ou, dans le cas des équipements, par la déconnexion de la batterie et la protection des bornes exposées) ; et

(b) activation accidentelle

La mention "Not Restricted" et le numéro de la disposition spéciale doivent être inclus dans la description de la substance sur la lettre de transport aérien, conformément au point 8.2.6, lorsqu'une lettre de transport aérien est émise.

**Mode de transport :** Par air, par mer, par chemin de fer, par route.

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### **15.1. Réglementation et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange**

No CAS	TSCA	IECSC	DSL/NDSL	EINECS/ELINCS/NLP
1313-13-9	Listé	Listé	Liste DSL	Listé
1310-58-3	Listé	Listé	Liste DSL	Listé
7440-66-6	Listé	Listé	Liste DSL	Listé
7439-89-6	Listé	Listé	Liste DSL	Listé
7440-50-8	Listé	Listé	Liste DSL	Listé
7782-42-5	Listé	Listé	Liste DSL	Listé
7732-18-5	Listé	Listé	Liste DSL	Listé

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Avis au lecteur

À notre connaissance, les informations contenues dans le présent document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument une quelconque responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document.

La détermination finale de l'adéquation d'un matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons pas garantir qu'il s'agit des seuls dangers existants.

### Autres informations :

ACGIH :	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
BCF :	Facteur de bioconcentration.
CONSEIL D'ADMINISTRATION :	Demande biochimique en oxygène.
CAS :	Chemical Abstracts Service
DNEL :	Niveau dérivé sans effet.
DSL :	La liste intérieure des substances du Canada.
CE :	Commission européenne
CE50 :	Concentration efficace médiane
CIRC :	Agence internationale pour la recherche sur le cancer
IATA :	Association internationale du transport aérien.
IECSC :	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG :	Code maritime international des marchandises dangereuses.
CL50 :	Concentration létale, 50 % de mortalité.
LD50 :	Dose létale, 50 % de mortalité.
NDSL :	La liste extérieure des substances du Canada.
CSEO :	Concentration sans effet observé
NIOSH :	Institut national américain pour la sécurité et la santé
NTP :	au travail
OSHA :	Programme national de toxicologie des États-Unis
PC-STEL :	Sécurité et santé au travail aux États-Unis
PC-TWA :	Concentration admissible - limite d'exposition à court terme

PEL :	Moyenne pondérée de la concentration admissible en fonction du temps
REL :	Niveau d'exposition admissible
RTECS :	Limite d'exposition recommandée
STEL :	Registre des effets toxiques des substances chimiques
TMD :	Limite d'exposition à court terme.
TLV :	Recommandations sur le règlement type relatif au transport des marchandises dangereuses
TOC :	Valeur limite du seuil.
TSCA :	Carbone organique total
TWA :	Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques
	Moyenne pondérée dans le temps

**Date d'émission** 2023-11-08

**Date de révision** 2024-05-28

**Motif de la révision :** N/A

#### **Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ont été préparées au mieux de nos capacités et reflètent l'état des connaissances au moment de la publication. Les données sont présentées à titre de directives pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination de la substance en toute sécurité et ne peuvent être considérées comme un certificat de garantie ou une spécification de qualité. Les informations données concernent la substance en tant que telle et peuvent ne plus être valables lorsque la substance est utilisée avec d'autres substances ou dans des processus.

#### **Fin de la fiche de données de sécurité**

Intronics BV  
W.A. Terlouw, QA-compliance officer



.....  
Signature